

# Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2021

# SOMMAIRE

Introduction .....	page 3
1- Présentation du territoire.....	page 4
2- Présentation du service Gestion des Déchets.....	page 6
2.1-La collecte des ordures ménagères.....	pages 6 à 8
2.2-Les déchetteries.....	pages 9 à 15
2.3-Valorisation .....	pages 16 à 20
3- Bilan.....	page 21
4- Les indicateurs financiers.....	page 22
4.1-Les dépenses .....	pages 23 à 24
4.2-Les recettes .....	pages 25 à 29

## INTRODUCTION

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- assembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est public et consultable par tous en mairie et au siège de l'EPCI dès sa publication. Il doit également être disponible sur le site Internet de la commune (si elle en dispose) ainsi que celui des EPCI concernés par le rapport annuel.

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport est porté à la connaissance du public dans les quinze jours qui suivent sa publication (par exemple par affichage). Le rapport est adressé au Préfet pour information.

Ce rapport permet au président de l'EPCI d'assumer pleinement son rôle d'information auprès des administrés. Au-delà du contenu et de l'importance que représentent la prévention et la gestion des déchets, il s'agit bien d'une opportunité permettant de satisfaire à l'obligation de transparence sur la politique locale de gestion des déchets.

Les communes et les EPCI de plus de 10 000 habitants, qui ont mis en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**TEOM**) et qui assurent au moins la collecte des déchets, doivent produire une annexe spéciale qui fait état du produit de la TEOM et des dépenses liées à la compétence déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pourra utiliser ces informations financières comme source de données.

## 2-PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 12 communes composant la CCPB.

- Billiat
- Champfromier
- Chanay
- Confort
- Giron
- Injoux – Genissiat
- Montanges
- Plagne
- Saint Germain de Joux
- Surjoux – Lhopital
- Valserhône (Bellegarde sur Valserine - Chatillon en Michaille – Lancrans)
- Villes

La population desservie compte 22 984 habitants (Population DGF).

Territoire présentant une typologie urbaine :

- Urbaine pour Valserhône (pop municipale 17 035 en 2021)
- Rural pour les autres communes

Par convention avec la Communauté d'agglomération du pays de Gex les habitants des communes de Léaz et Chèzery Forens (1 436hab.) sont autorisés à utiliser les déchetteries du territoire.

L'incinération des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective a été confié au Syndicat Intercommunal de gestion de **DE**chets du **FA**ucigny **GE**nevois (SIDEFAGE).



Evènement marquant 2021 :

- au 31/01/21 fin de marché avec Eco-Déchet pour la collecte des OM, Avenant de prolongation établi jusqu'au 30/04/2022
- Absence de longue durée de l'ambassadrice du tri

## 2-PRESENTATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

### 2-1 La collecte des ordures ménagères

La CCPB a passé un marché avec ECO DECHETS pour une durée de cinq ans renouvelable deux fois un an, 7 ans maximum soit jusqu'au 31/12/2021 pour la collecte des Ordures Ménagère qui se fait en porte-à-porte.

Un nouveau marché avec ECO DECHETS sera effectif au 01/05/2022.

<b>OMR</b>					
	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>CCPB 1 BOM 18 M<sup>3</sup></b>	INJOUX -GENISSIAT - BILLIAT	CHANAY -LHOPITAL - SURJOUX - CRAZ-LINGIAZ-BERIAZ - VILLES	BELLEGARDE	CHATILLON	
<b>CCPB 2 BOM 18 M<sup>3</sup></b>	CHAMFROMIER - GIRON PLAGNE - ST GERMAIN	MONTANGES -CONFORT LANCRANS	BELLEGARDE	OCHIAZ VOUVRAY	
<b>CCPB 3 Mini BOM 7 M<sup>3</sup></b>	INJOUX - GENISSIAT BILLIAT		BELLEGARDE	POINTS NOIRS	
<b>CS</b>					
<b>CCPB 1</b>	CHAMFROMIER - GIRON - PLAGNE - ST GERMAIN	LANCRANS CONFORT			BELLEGARDE
<b>CCPB 2</b>					BELLEGARDE
<b>CCPB 3</b>	INJOUX GENISSIAT BILLIAT	SURJOUX - LHOPITAL - CRAZ LINGIAT-BERIAZ - VILLES LANCRANS - CONFORT - MONTANGES - ST GERMAIN DE JOUX			OCHIAZ - VOUVRAY BELLEGARDE - CHATILLON

## Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait :

- En porte à porte ;
- En point de regroupement : zone de collecte pour une rue/un quartier/un lotissement où les bacs doivent être déposés et regroupés la veille au soir de la collecte ;
- En poste fixe : abris/zone fixe où les usagers déposent leurs sacs d'ordures ménagères dans des bacs collectifs de l'immeuble/quartier/impasse/lotissement.

La CCPB peut imposer la collecte en poste fixe ou en point de regroupement lorsque la voirie n'est pas adaptée aux véhicules de collecte ou pour leur éviter d'avoir à faire une marche arrière.

Tout aménagement de proximité non lié au fonctionnement des points de regroupement ou des postes fixes (par exemples : palissade, décoration minérale/végétale...) est à la charge du maître d'ouvrage tant pour l'étude que pour la réalisation.

## Fréquences et horaires de collecte

Selon les communes, les quartiers et le type d'habitat, la collecte des ordures ménagères est réalisée 1 fois par semaine sur la totalité du territoire pour les OMR et la collecte sélective se fait 1 fois par semaine à Bellegarde et 1 fois tous les quinze jours pour les autres communes.

Les horaires de collecte se déroulent sur une amplitude allant de 5 h 00 du matin à 19 h 00 (sauf incidents ou conditions météo exceptionnelles). Il n'est pas permis de collecter les centres villes après 7 h 30 du matin.

Il est demandé à tous les usagers de sortir leurs bacs la veille au soir du jour de collecte ou avant 5 h 00 du matin et d'orienter les poignées côté route. Il est nécessaire de les rentrer le jour où la collecte a eu lieu.

Aucun rattrapage de collecte n'est effectué en cas d'oubli par les usagers de sortir les bacs.

## Conteneurisation

Les bacs de collecte des ordures ménagères et de collecte sélective, de couleur grise pour la cuve et vert (pour les OMR) ou jaune (pour la collecte sélective) pour le couvercle, pucés et identifiés par le logo de la CCPB sont de 3 types relativement au flux collecté, et sont les seuls bacs jugés conformes au service de collecte. Ces bacs respectent la norme NF EN 840.1 : Bacs roulants de 240 litres, 360 litres, ou 660 litres.

Les habitations sont équipées systématiquement de bacs conformes, adaptés aux fréquences de collecte et au nombre d'habitants par foyer. La règle de dotation standard est de 60 litres/habitant/semaine pour la production des ordures ménagères.

Sauf exception, les ordures ménagères déposées en sac/vrac au bord de la route ou à côté du bac ne sont pas collectées.

## Caractérisation des déchets issus des Ordures Ménagères

Le SIDEFAGE commande chaque année une campagne de caractérisation des ordures ménagères auprès du cabinet VerdiCité. Cette opération permet de savoir quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

### Prévention

La CCPB assure la distribution de composteurs auprès des habitants qui en font la demande avec une participation financière de 20 € afin de réduire le volume de déchets incinérés.

Le SIDEFAGE agit également grâce à ses ambassadeurs du tri qui mènent des actions auprès des populations locales, interviennent auprès des enfants dans les écoles. Les adultes sont sensibilisés au cours de campagnes de porte à porte. Les marchés et manifestations (sportives et festives) des communes sont aussi l'opportunité de rencontrer la population afin d'échanger à propos des consignes de tri et du recyclage des déchets.



## 2-2 Les déchetteries

La durée de la phase d'exploitation est de 7 ans à compter de l'ouverture de la déchetterie (15/04/2019)

Moyens humains : 3 gardiens de déchetterie, 1 interlocuteur du contrat, 1 attaché d'exploitation

Moyens matériels : 3 compacteurs, 1 tractopelle JCB 5 CX, barrières de contrôles d'accès et pont bascule, vidéosurveillance, logiciel d'accès et de pesées.

Les objectifs de performance du marché sont définis par les indicateurs suivants :

- Taux de valorisation matière,
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant non incinérable,
- Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout venant incinérable,
- Réemploi.

ENGAGEMENT DE PERFORMANCE				
N°	Critère	Définition/modalité de calcul	Objectif minimal	Engagt VEOLIA
1	Tx de valorisation matière et organique	Tonnage envoyé vers une filière de valorisat <sup>o</sup> matière ou organique (y compris filière SIFEAGE et filière REP) divisé par T total	45 % de valorisat <sup>o</sup>	68 %
2	Tx de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables	Tonnage valorisable issu des caractérisations bimestrielles tel que mentionné ci-après divisé par tonnage caractérisé	Inférieur à 10 %	5%
3	Taux de déchets valorisables présents dans la benne tout-venant incinérables			

EXUTOIRES DE TRAITEMENT			
Déchets	Type traitement	Ctre traitement	Coordonnées
Encombrants	Valorisation énergétique	Sidefage	5 Rue du Tapey 01200 Valserhône
Déchets verts	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre - 01420 Surjoux
Bois B	Valorisation matière	Veolia Albens	Rue Benoit Perret 73410 Entrelacs
Ferrailles, Batteries			
Encombrants N Inc.	Valorisation énergétique		
Plâtre	Valorisation matière	Nantet	16 Route desz Chancelières 73800 Francin
Gravats	Recouvrement de carrière	Famy SAS	415 Rue de la Poste 01200 Valserhone
Pneumatiques	Recyclage et valorisation matière	TFM PNEUS	718 Avenue des Tuileries 01600 Trévoux
DMS	Valorisation matière ou cryogénie	SARPI VEOLIA	ZY Molinat la Chazotte 42350 La Talaudière

Horaires	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
<b>ÉTÉ</b>	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 19 h 00	10 H 00 à 12 H 00
<b>HIVER</b>	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 00	10 H 00 à 12 H 00

Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable, Non Incinérable, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Meubles, Textiles, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

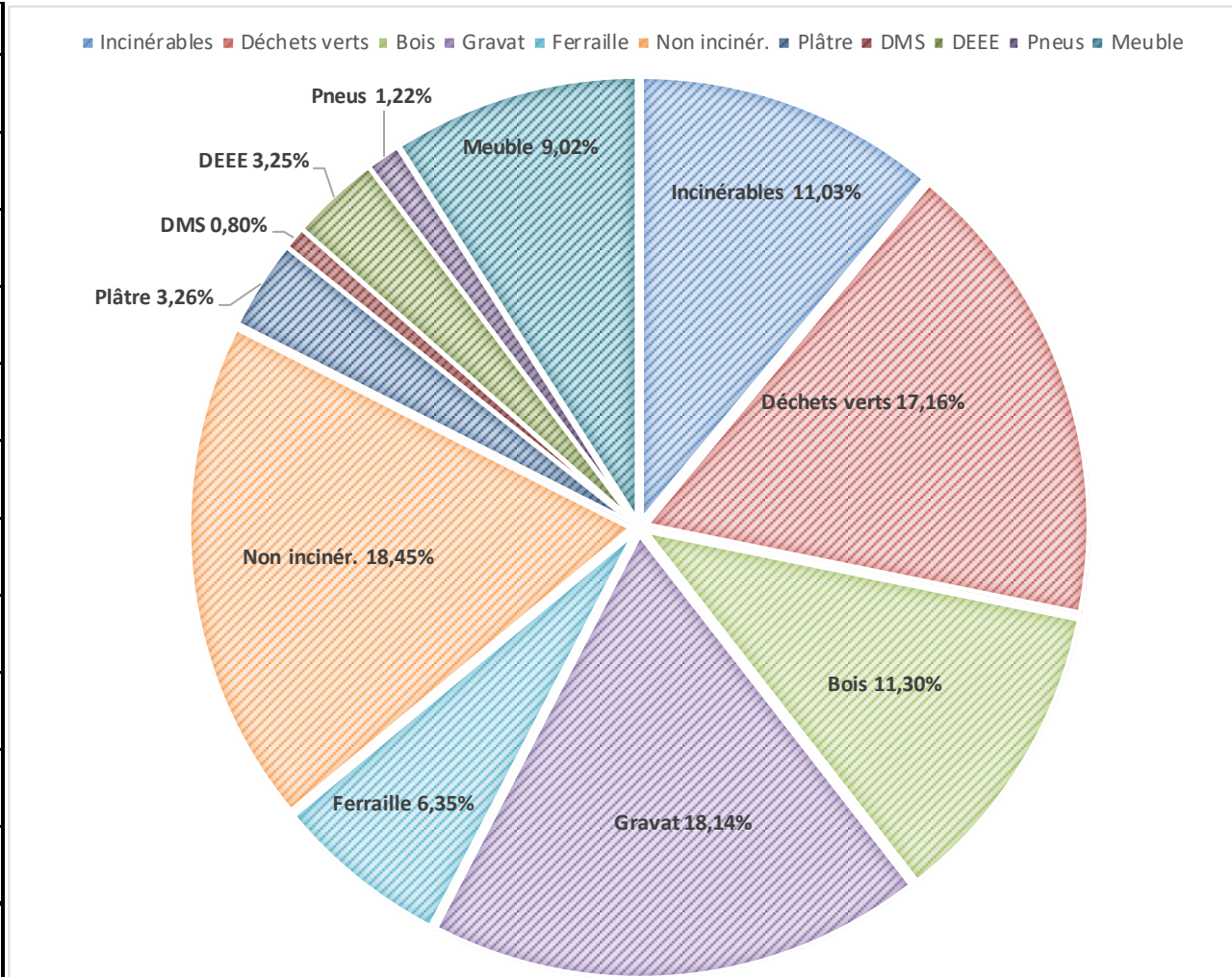
## Fréquentation Recycl'inn

Communes	Recycl'inn	Champfromier	Injoux
Billiat	540	0	981
Champfromier	256	1274	7
Chanay	129	0	728
Chezery forens	210	422	0
Confort	799	172	17
Giron	187	92	0
Injoux	396	3	2128
Leaz	419	0	4
Montanges	230	376	3
Plagne	197	12	0
St Germain de Joux	798	59	3
Surjoux-l'hospital	60	0	293
Valserhone	36 228	393	1507
Villes	425	1	445
Badges non identifiés	945	34	172
<b>TOTAL</b>	<b>41 819</b>	<b>2 838</b>	<b>6 288</b>

PROFESSIONNELS 2021			
DECHETS	Tonnages	Prix / tonne	Facturés
<b>Facturés TTC</b>			
Encombrant incinérable	45,02	130 €	5 852,60 €
Encombrant non incinér.	213,24	140 €	29 853,60 €
Bois	29,34	95 €	2 787,30 €
Gravats	22,90	19 €	435,10 €
Déchets verts	2,54	74 €	187,96 €
Platre	2,28	110 €	250,80 €
DMS	1,72	1,5 €/kg	2 580,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>317,04</b>		<b>41 947,36 €</b>
<b>Gratuit</b>			
CARTON	325,86		
FERRAILLE	357,48		
<b>TOTAL</b>	<b>1000,38</b>		

- Tonnages collectés en 2021 (Recycl'inn) : 5936 Tonnes

	Tonnages	%
Incinérables	654,98	11,03
Déchets verts	1018,48	17,16
Bois	670,51	11,30
Gravat	1077,05	18,14
Ferraille	377,19	6,35
Non incinér.	1095,36	18,45
Plâtre	193,52	3,26
DMS	47,78	0,80
DEEE	192,98	3,25
Pneus	72,70	1,22
Meuble	535,68	9,02
<b>TOTAL</b>	<b>5 936,23</b>	<b>100,00</b>



## Les déchetteries en régie (Injoux-Genissiat et Champfromier)

Les entreprises EXCOFFIER et TRIADIS assurent cette prestation de stockage, enlèvement, recyclage et le traitement des déchets recueillis dans les déchetteries en régie de Injoux-Genissiat et Champfromier. Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir :

Exutoires de traitement				
Déchets		Type traitement	Ctre de traitement	Coordonnées
Encombrants	30 m <sup>3</sup>	Valorisatø énergétique	Sidefage	5 Rue du Tapey 01200 Valserhône
Déchets verts	30 m <sup>3</sup>	Compostage	Surjoux Compost	2 Rte du Pain de Sucre 01420 Surjoux
Bois- Palettes	30 m <sup>3</sup>	Valorisatø matière	Excoffier Annecy	10 Rte de la Salle 74960 Cran-Gevrier
Bois B	30 m <sup>3</sup>	Broyage, Valorisatø matière	Saviola ou Egger	Mortara Italie ou 88700 Rambervillers
Bois A	30 m <sup>3</sup>	Tri, compactage, Valorisatø matière	Idex Energies	74000 Annecy
Gravats	15 m <sup>3</sup>		Excoffier recyclage	74270 Chêne en Semine
Encombrants non Incin.	30 m <sup>3</sup>	Valorisatø matière, énergie, incinéraø	Excoffier, chaîne de tri haute performance	74350 Villy-le-Pelloux
Métaux	30 m <sup>3</sup>	Tri, compactage, Valorisatø matière	Excoffier Frères Bourbier Issoire	363 Rte de Boisy 74570 Groisy 63500 Issoire
Plâtre	30 m <sup>3</sup>	Tri, prépar. et valorisation matière	Placoplatre	73000 Chambéry
Laine de verre		Tri, prépar. et Valorisatø matière	Isover	84100 Orange
Pneumatiques	Vrac	Recyclage et Valorisatø matière	TFM PNEUS	PA du Montfray 01480 FARIENS

Eco-Systèmes est l'organisme chargé de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE). Les appareils sont dans la mesure du possible réutilisés ou sinon recyclés.

Eco-Mobilier est l'organisme chargé de la collecte des mobiliers.

Texsud a permis également de collecter le textile, les chaussures et la maroquinerie

## Déchetterie de Injoux-Genissiat

### - Horaires :

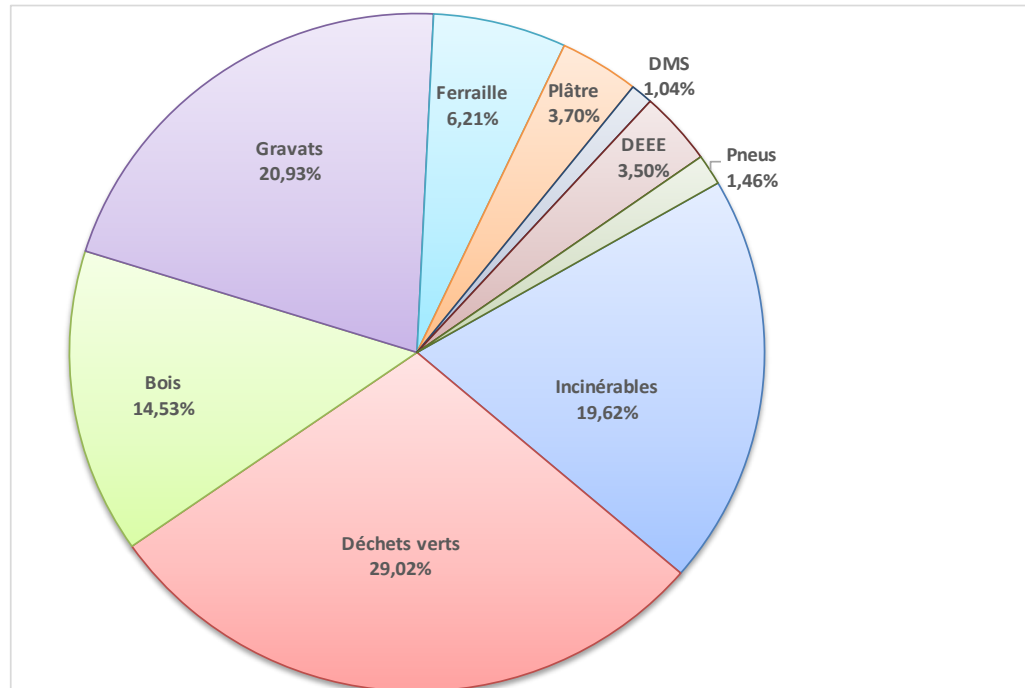
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	9 h à 12 h	9 h à 12 h - 14 h à 19 h	Fermée	9 h à 12 h - 14 h à 19 h	9 h à 12 h - 14 h à 19 h	9 h à 12 h - 14 h à 19 h
HIVER	9 h à 12 h	9 h à 12 h - 14 h à 17 h		9 h à 12 h - 14 h à 17 h	9 h à 12 h - 14 h à 17 h	9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Fermée le dimanche et les jours fériés						

### - Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable , Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

### - Tonnages collectés en 2021 : 858,24 Tonnes

	Tonnages	%
Incinérables	168,40	19,62
Déchets verts	249,08	29,02
Bois	124,66	14,53
Gravats	179,60	20,93
Ferraille	53,28	6,21
Plâtre	31,78	3,70
DMS	8,91	1,04
DEEE	30,02	3,50
Pneus	12,51	1,46
<b>TOTAL</b>	<b>858,24</b>	<b>100,00</b>



## Déchetterie de Champfromier

- Horaires :

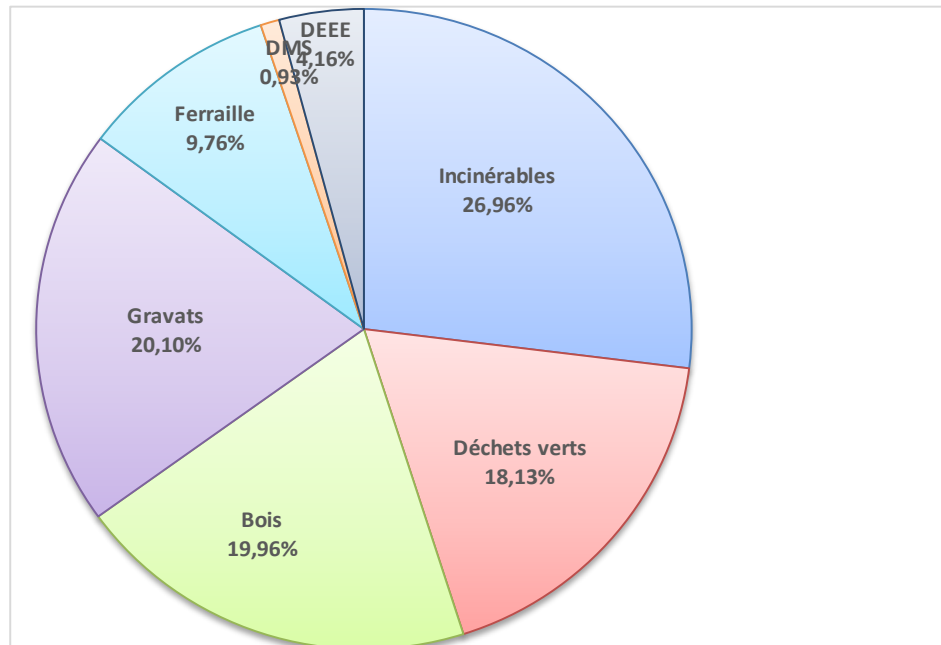
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>ÉTÉ</b>	Fermée	14 h à 19 h	14 h à 19 h	9 h à 12 h	14 h à 19 h	9 h à 12 h - 14 h à 19 h
<b>HIVER</b>		14 h à 17 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Fermée le dimanche et les jours fériés						

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable, Gravats, Déchets Verts, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

- Tonnages collectés en 2021 : 586,85 tonnes

	Tonnages	%
Incinérables	158,21	26,96
Déchets verts	106,40	18,13
Bois	117,12	19,96
Gravats	117,94	20,10
Ferraille	57,28	9,76
DMS	5,46	0,93
DEEE	24,44	4,16
<b>TOTAL</b>	<b>586,85</b>	<b>100</b>



## 2-3 Valorisation

### Valorisation des matières

Le SIFAGE gère la collecte des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets. Ci-dessous, l'évolution des tonnages recyclés entre 2016 et 2018, le verre restant en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire

Par ailleurs, les déchets verts apportés en déchetterie sont aussi compostés à Surjoux Compost selon un processus industriel. En 2019, Surjoux Compost a valorisé 1 152 tonnes de déchets verts produits par la CCPB.

Tonnage	Verre	CS	Carton	Total trié	Déchets verts
2017	661	1107	375	2 143	1 275
2018	647	1210	386	2 243	1 198
2019	623	1179	360	2 162	1 152
2020	771	1209	315	2 295	1 180
2021	739	1148	434	2 321	1 498
<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>	<b>-4,15%</b>	<b>-5,05%</b>	<b>37,78%</b>	<b>1,13%</b>	<b>26,95%</b>

### Valorisation énergétique

Tonnage	Ordures ménagères	DEM
2017	4 768	1 360
2018	4 788	1 432
2019	4 740	992
2020	4 896	952
2021	4 902	768
<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>	<b>0,12%</b>	<b>-19,33%</b>

L'incinération produit :

- des mâchefers qui sont exploités pour les travaux publics
- Des métaux qui sont recyclés



## Valorisation DEEE avec EcoSystem

### RESULTATS NATIONAUX

- Tonnage global collecté : 664 795
- Taux de collecte global : 53,1 %
- Moyenne nationale de collecte en Kg/Hab : 12,9
- Taux moyen de recyclage : 76,8 %
- Taux moyen de valorisation : 88,8 %

### RESULTATS DE LA CCPB

- **252,80 tonnes de DEEE ménagers collectés + 4,20 % par rapport à la collecte 2020**

*Soit l'équivalent de 55 950 appareils électriques et électroniques = 11,7 kg d'appareil/hab/an*

- 192 tonnes matières recyclées
- 29 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées
- 32 tonnes de matières autrement valorisées (valorisations énergétique, produits d'isolation...)

Performance filière en kg/hab/an	Collectivités territoriales	Distributeurs	Autres Canaux	TOTAUX
Département	10,2	1	0,3	11,5
Région	801	2,1	2,3	12,5
National	7	2	3,9	12,9

En tonnes	2019	2020	2021	Evolution
GEM HF	64,4	88,5	96,4	8,90%
GEM F	39,1	47,4	45,2	-4,70%
ECRANS	17,1	14,4	12,9	-10,40%
PAM	80,6	92,3	98,1	6,40%
<b>TOTAL</b>	<b>201,2</b>	<b>242,6</b>	<b>252,6</b>	<b>4,20%</b>

Performance nationale des collectivités territoriales desservies par Ecosystème :  
Milieu semi-urbain : 7,71 kg/hab/an

## COLLECTE DE DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE

Les différentes actions sont en cohérence avec le contenu des dispositions de la loi AGECE (LOI N°2020-105 du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) notamment celles relatives à l'allongement de la durée de vie des appareils pour le réemploi.

La collecte a pour but la :

### Protection des ressources naturelles :

#### ➤ Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles :

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...), et fossiles (pétrole, charbon, gaz)

Vous faites l'économie de : 1 822 tonnes de matières premières brutes soit l'équivalent des ressources minérale nécessaires pour produire 4 541 équipements informatiques, 721 628 kwh soit l'équivalent des consommations d'énergie de 156 français pour se chauffer pendant 1 an.

#### ➤ Lutte contre le réchauffement climatique.

Vous évitez l'émission de 211 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 1 902 803 kms en voiture (1 901 trajets Lille-Marseille en voiture),  
Vous éliminez l'équivalent de 535 tonnes de CO<sub>2</sub>, absorbée par 44 592 arbres pendant 1 an,

#### ➤ Lutte contre d'autres formes de pollution

Vous permet d'éliminer l'équivalent de 92 kgs de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone.  
Evitez des émissions de molécules responsables des pics de pollution à l'ozone équivalentes à celles rejetées par 1 709 voitures pendant 1 an et des molécules qui auraient générées l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de 253 206 m<sup>2</sup>.

### Protection de la santé :

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les DEEE collectés, notamment ménagers. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté 669 961 tonnes d'appareils et de lampes en France**. De cette collecte, de nombreuses substances ou composants réglementés ont été extraits parmi lesquels :

430 kilos de composants contenant du mercure	17 031 tonnes de plastique susceptibles d'être bromés
163 tonnes de cartouches toners	1 126 tonnes de piles et batteries
13 013 tonnes de tubes cathodiques	294 tonnes de condensateurs

## Engagement en faveur de l'économie sociale et solidaires (ESS)

Le réseau **Emmaüs France** réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons effectués par les particuliers. Le réseau **Envie** réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2021, près de **633 425** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

### Comment est redistribué l'éco-participation

**L'éco-participation** est versée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil et/ou d'une ampoule neuf(ve)(s). Elle **permet de financer la filière de collecte et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes.**

Le barème des éco-participations peut évoluer pour prendre en compte l'évolution des tonnages à traiter, l'augmentation des coûts de logistique et de traitement ainsi que la variation du cours des matières.

Ces ajustements sont indispensables pour garantir un financement équilibré de la filière et maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées dans le cadre de sa mission d'intérêt général et sur son principe de non lucrativité.



## CERTIFICAT 2021 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 chez

DECHETERIE DE CHATILLON-EN-MICHAÏLLE CCPB01

a permis d'économiser l'équivalent de :

1 258 136

litres d'eau



87 464

litres de carburant



989 016

kWh



Fait à Lyon, le 26/01/2022



## CERTIFICAT 2021 D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2021 chez

DECHETERIE D' INJOUX-GENISSIAT

a permis d'économiser l'équivalent de :

317 077

litres d'eau



22 043

litres de carburant



249 253

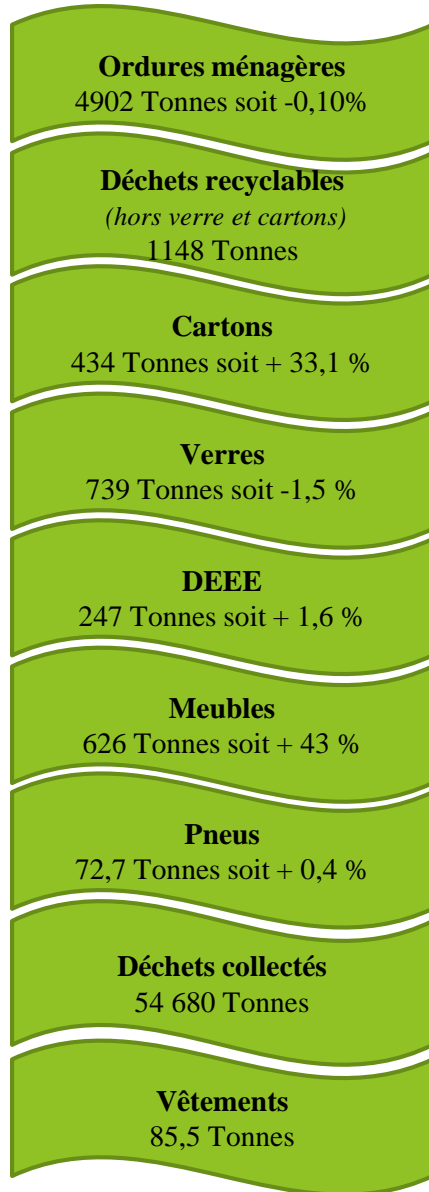
kWh



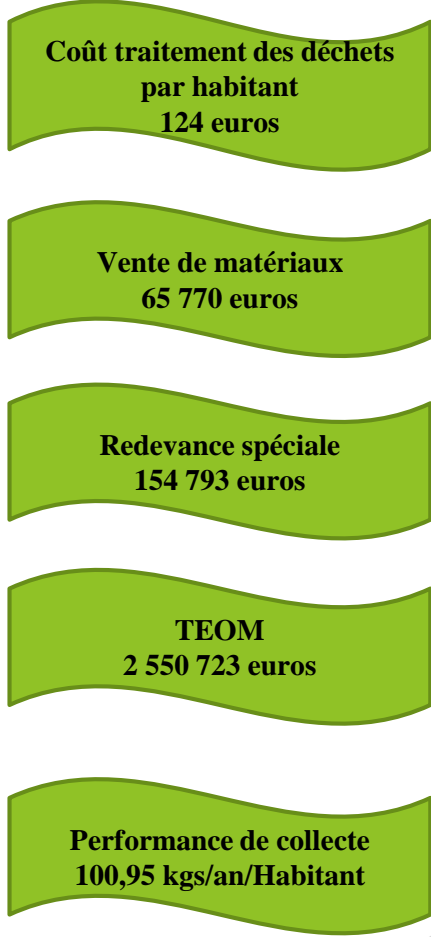
Fait à Lyon, le 26/01/2022



### 3-BILAN



22 984 habitants  
(Population DGF 2021)



## 4- Les indicateurs financiers

### Les indicateurs d'activité

Le poids total d'OMR collecté représente 4 902 tonnes soit un coût d'incinération de 560 829€

Le coût de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte OMr et CS par ECO DECHETS est de 619 842 €.

Pour le verre, la collecte se fait toujours en apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

## 4-1 Dépenses

### Ordures Ménagères

Eco-déchets assure la prestation d'enlèvement des Ordures Ménagères et de collecte sélective en porte-à-porte ainsi que l'acheminement jusqu'à l'usine d'incinération du SIDEFAGE.

Les frais annexes du service ordures ménagères sont des frais de fonctionnement (carburant du véhicule affecté à la livraison des conteneurs de la collecte, salaire, réparation du véhicule, travaux d'entretien, communication collecte...)

	Marché ECO DECHETS	Frais annexes	Incinération	COUT TOTAL
<b>2017</b>	580 240 €	183 183 €	551 032 €	1 314 455 €
<b>2018</b>	599 500 €	137 021 €	512 760 €	1 249 281 €
<b>2019</b>	599 500 €	96 304 €	492 491 €	1 188 295 €
<b>2020</b>	630 553 €	105 848 €	509 702 €	1 246 103 €
<b>2021</b>	619 842 €	136 040 €	560 829 €	1 316 711 €
Evolution 2019-2020	-1,70 %	28,52 %	10,03%	5,67 %

FRAIS ANNEXES					
	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Personnel</b>	164 362 €	128 772 €	88 621 €	91 165 €	129 817 €
<b>Local Technique</b>	6 573 €	3 853 €	4 631 €	6 585 €	4 807 €
<b>Véhicule</b>	11 998 €	4 396 €	3 052 €	1 347 €	1 159 €
<b>Divers</b>	250 €		1 842 €	6 751 €	257 €
<b>Total</b>	183 183 €	137 021 €	96 304 €	105 848 €	136 040 €

## Les Déchetteries

### A- Déchetterie de Valsershône

L'exploitation de la déchetterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par Veolia. Les coûts se répartissent comme suit :

VALSERHONE	Forfait	Enlèvement et Traitement	COUT TOTAL
<b>2017</b>	258 969 €	282 198 €	541 167 €
<b>2018</b>	223 374 €	334 586 €	557 960 €
<b>2019</b>	331 937 €	201 052 €	532 989 €
<b>2020</b>	378 578 €	279 995 €	658 573 €
<b>2021</b>	384 646 €	369 841 €	754 487 €
Evolution 2020-2021	1,58%	24,29%	12,71%
Cout/hab DGF 2021	16,74 €	16,09 €	32,83 €

### B- Déchetteries en régie

La CCPB gère directement l'exploitation des déchetteries de Injoux-Génissiat et Champfromier. La société Excoffier assure la prestation de stockage, enlèvement, recyclage et traitement des déchets

<b>Coût des déchetteries</b>				
	INJOUX	CHAMPFROMIER	TOTAL	Coût / hab
<b>2017</b>	145 409 €	107 643 €	253 052 €	11,24 €
<b>2018</b>	167 439 €	119 807 €	287 246 €	12,62 €
<b>2019</b>	158 227 €	91 802 €	250 029 €	10,97 €
<b>2020</b>	161 049 €	113 028 €	274 077 €	11,95 €
<b>2021</b>	191 245 €	143 640 €	334 885 €	14,60 €
<b>Evolution 2020-2021</b>	18,75%	27,08%		



## Moyens humains

Les agents du service en charge de la gestion des déchets ménagers sont :

- Guillaume Ronzon a la responsabilité du service Déchets Ménagers.
- Sylvain Zalivadmi, agent permanent de la déchetterie de Champfromier
- Stéphane Curtenaz, agent permanent de la déchetterie d'Injoux-Génissiat,
- Nathalie DENDANI assistante gestion administrative
- Aurore GENILLEAU ambassadrice de tri

## Le SIDEFAGE

Le SIDEFAGE facture à la CCPB les prestations suivantes :

L'incinération des ordures ménagères (OM), des déchets encombrants ménagers (DEM,) les refus de tri (RT) et le compostage des déchets verts ainsi que la cotisation pour le budget général

<b>2017</b>	494 952 €	28 148 €
<b>2018</b>	499 140 €	28 452 €
<b>2019</b>	492 491 €	27 358 €
<b>2020</b>	509 702 €	27 520 €
<b>2021</b>	695 127 €	27 580 €
<b>Evolution 20-21</b>	36,38%	0,22%

Prix à la T	OM et RT	DEM	Déchets verts
<b>2017</b>	106,16 €	120,46 €	57,20 €
<b>2018</b>	106,16 €	120,45 €	56,10 €
<b>2019</b>	108,35 €	123,75 €	58,30 €
<b>2020</b>	110,55 €	127,05 €	59,40 €
			53,90 € *
<b>2021</b>	116,05 €	132,55 €	53,90

## Coût Financier global

La somme des coûts de gestion énoncés ci-dessus en tenant compte des intérêts financiers des emprunts et des amortissements correspond à un coût de 2 860 826 € (2 347 026 € en 2020 - 2 483 572 en 2019).  
Soit 124 € par habitant (102 € en 2020 – 109 € en 2019)

## 4-2 Recettes

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Communauté de Communes a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme moyen principal de financement du service.

Ce service est financé en majorité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt local assis sur les bases du foncier bâti.

<b>TAUX DE TEOM</b>					
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Zone 1	12,05	12,05	12,05	11,45	11,45
Zone 2	10,97	10,97	10,97	10,42	10,42

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Population DGF</b>	22 518	22 762	22 798	22 933	22 984
<b>TEOM</b>	2 445 930 €	2 522 492 €	2 569 492 €	2 481 169 €	2 550 723 €
<b>TEOM/Habitant</b>	109 €	111 €	113 €	108 €	111 €
<b>Evolution entre 2020 et 2021</b>			-2,80%		

## **La Redevance spéciale**

La redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés est venue compléter ce financement.

Le paiement de cette redevance est demandé à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés dont les déchets courants des usines, petits commerces, artisans, services et administrations.

Son montant ne peut être calculé par rapport au besoin de financement résiduel du service compte tenu de la perception de la TEOM et doit constituer un complément de financement à ce service public administratif.

### **Mode de calcul de la redevance spéciale (RS) pour les communes membres de la CCPB :**

La facturation des communes tiendra compte du coût de collecte, de traitement et du volume de déchets produits en litres pour chaque commune.

Le calcul de la redevance est le suivant :

Coût de traitement des déchets :  $(V1 \times T1)$

Coût de collecte des déchets :  $(N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

Redevance Spéciale =  $(V1 \times T1) + (N1 \times C1 \times 52 \text{ semaines})$

V1 = Volume total des conteneurs en litres

T1 = Coût du traitement fixé à 0,12 € par litre

C1 = Coût collecte fixé à 1 €

N1 = Nombre de conteneurs

La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) pour les communes qui s'acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

### Mode de calcul de la redevance spéciale pour les gros producteurs

Les gros producteurs sont des établissements ayant une activité professionnelle, qui sont ou peuvent être exonérés de TEOM, et qui ont recours au service de collecte de leurs déchets.

Ils s'acquittent de la redevance spéciale en fonction du volume hebdomadaire collecté. L'application de cette redevance permettra à ceux-ci de solliciter une exonération de la TEOM.

La collecte des déchets valorisables (bacs jaunes) qui s'acquittent de la Redevance Spéciale est gratuite.

Le calcul de la redevance est la suivante :

$$RDS = V1 \times T2 \times NS \times C3$$

V1 = Volume total des conteneurs en litres

T2 = Le coût pour le traitement est fixé à 0,02684 € TTC par litre,

NS = nombre de semaines collectées

C3 = Le coefficient multiplicateur selon les volumes collectés

Le coefficient multiplicateur est fixé selon les tranches de volumes suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Redevance spéciale</b>	102 512 €	75 049 €	117 921 €	136 189 €	154 793 €

▪ **Fixation des tarifs de remplacement des conteneurs endommagés ou disparus**

La Communauté de Communes remplace gratuitement les conteneurs endommagés ou disparus, alors que ces conteneurs sont achetés par la collectivité et livrés gratuitement aux usagers.

Face à l'accroissement du nombre de conteneurs à remplacer, selon la délibération n°18-DC061 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 les bacs sont remplacés et facturés aux usagers le remplacement des conteneurs à prix coutant majoré d'un forfait de livraison selon les tarifs suivants :

Conteneurs 2021		Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Forfait livraison TTC	TOTAL TTC
Bacs roulants pucés OMR	120 L	27,00 €	32,40 €	18,00 €	50,40 €
Bacs roulants pucés OMR	240 L	39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables		39,00 €	46,80 €	18,00 €	64,80 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables	360 L	50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés OMR		50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés déchets recyclables	360 L	50,00 €	60,00 €	18,00 €	78,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables - 360 L		64,21 €	77,05 €	18,00 €	95,05 €
Bacs roulants pucés OMR	660 L	120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés collecte déchets recyclables		120,00 €	144,00 €	18,00 €	162,00 €
Bacs roulants pucés operculés avec serrure triangle déchets recyclables		152,65 €	183,18 €	18,00 €	201,18 €

Ces tarifs correspondent aux prix des derniers conteneurs achetés.

## Vente de matériaux

	2017	2018	2019	2020	2021	Remarques
<b>MOBILIER</b>	36 303 €	35 175 €	22 459 €	27 909 €	6 464 €	2021 semestre 1 uniquement
<b>FERRAILLE</b>	9 630 €	21 452 €	22 187 €	23 268 €	38 460 €	
<b>DEEE</b>	14 388 €	13 829 €	14 846 €	17 872 €	19 674 €	
<b>TOTAL</b>	<b>45 933 €</b>	<b>56 627 €</b>	<b>44 646 €</b>	<b>69 049 €</b>	<b>64 598 €</b>	

## Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex

Les habitants des communes de Chézery et Léaz peuvent utiliser les déchetteries de la CCPB. La Communauté de Communes du Pays de Gex contribue aussi au financement du service à hauteur 67 235€ en 2021.

## Autres recettes

	2017	2018	2019	2020	2021
Loyer local technique	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €
Remboursement sur frais de personnel *	18 740 €	14 716 €	13 926 €	11 566 €	11 105 €
* Remboursement cotisation retraite, part salariale sur TR, Indemnités journalières éventuelles					

En global les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 860 826 € et en recettes 3 739 204 € soit une différence 878 378 €